

Séance du 11 septembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le onze du mois de septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. HAUTEVELLE Ludovic, Maire.

Présents : M.HAUTEVELLE Ludovic, Mme LONJARET Corinne, Gilbert BLANC, Mme POULARD Magalie, Jacky LACOMBE, Mme PAGE Laetitia, Mme VANDROUX Viviane, Mme REGNIER Karine et M. LOUCHE Morgan

Absente excusée : Mme BLANCHARD Karine

Secrétaire de séance : Mme LONJARET Corinne

Lecture du compte-rendu de la réunion du 10 juillet 2025

Modification du tableau des emplois et des effectifs à partir du 1er novembre 2025 - DE 2025 027

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment son article L.313-1,

Le Maire précise que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services (création – suppression – modification de la durée hebdomadaire d'un poste).

Compte tenu de l'inscription de Madame Sylvie PAUTET sur la liste d'aptitude d'accès au cadre d'emplois des attachés territoriaux au titre de la promotion interne, il convient de créer un poste d'attaché territorial d'une durée hebdomadaire de 16 heures à partir du 1er novembre 2025.

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi de catégorie A au grade d'attaché territorial d'une durée hebdomadaire de 16 h00 (soit 16/35èmes) à compter du 1er novembre 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de modifier le tableau des emplois et des effectifs à compter du 01/11/2025 avec la création d'un emploi d'attaché territorial d'une durée hebdomadaire de 16/35èmes.
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Délibération reçue en Sous-Préfecture, le 12 septembre 2025

Location du logement EST situé au-dessus des écoles à partir du 20 septembre 2025 - DE 2025 028

Exposé :

M. et Mme AUCLAIR Alain et Corinne, locataires du logement EST, ont donné leur dédite pour le 15 septembre 2025. Nous avons reçu une candidature sérieuse de Mme CABUT Elise. Dossier complet déposé en mairie.

Délibération :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide de louer le logement EST situé dans le bâtiment de la mairie et des écoles à partir du 20 septembre 2025
- fixe le prix de la location à 440 € (quatre cent quarante euros) par mois

- demande le versement d'une caution équivalente à un mois de loyer soit 440 euros (quatre cent quarante euros)
- le loyer sera payable mensuellement et d'avance
- pour le chauffage, le locataire rembourse les frais à la commune selon sa quote-part, mensuellement, avec régularisation en novembre et décembre
- autorise Monsieur le Maire à passer cette location à l'amiable avec Mme CABUT Elise.

Délibération reçue en Sous-Préfecture, le 12 septembre 2025

Devis du SYDESL pour le renouvellement des équipements d'éclairage public vétustes - DE 2025 029

Exposé :

En réponse à notre demande, le SYDESL a réalisé une étude pour le renouvellement des luminaires vétustes de l'éclairage public. Les dispositions arrêtées lors du Comité Syndical du SYDESL et l'application des différents règlements d'intervention permettent au SYDESL de nous accorder une aide totale de 65% du montant éligible HT.

Le plan de financement proposé par le SYDESL se présente comme suit :

	Total Travaux HT	Montant éligible HT	Participation SYDESL	Contribution du tiers
EP Renouvellement vétuste	11 869.50 €	11 869.50 €	7 715.18 €	4 154.33 €
Maîtrise d'œuvre interne (4.5%)	534.13 €	534.13 €	534.13 €	- €
Total des travaux	12 403.63 €	12 403.63 €	8 249.31 €	4 154.33 €

Montant total des travaux = 12 403.63 € H.T. (pas de TVA à la charge de la commune)

Reste à la charge de la commune = 4 154.33 €

Ces luminaires sont situés au bourg et à Ecuelle (les "verts") ; après ces travaux, dépose et remplacement de 21 luminaires, il n'y aurait plus de luminaires considérés "vétustes" sur la commune. Les projecteurs pour l'éclairage de l'église ne sont pas éligibles à ces subventions... Les travaux pourraient être réalisés certainement en début d'année 2026.

Délibération :

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide le renouvellement des luminaires vétustes comme décrit ci-dessus,
- accepte la proposition du SYDESL pour un coût de 4 154.33 € H.T. à la charge de la commune.
- charge Monsieur le Maire de commander les travaux

Délibération reçue en Sous-Préfecture, le 12 septembre 2025

Avancement des travaux du local archives et du tri des archives

Pour la réalisation du local à archives, l'ensemble du local technique a été débarrassé et les travaux ont démarré le lundi 1^{er} septembre.

En parallèle, Monsieur LATOUR a démarré le tri des archives communales comme prévu le mardi 22 juillet après-midi. La fin de la mission est prévue pour l'instant en novembre... Il

serait nécessaire d'ici fin septembre d'avoir le nouveau local à archives pour commencer le rangement des archives triées.

Décision modificative du budget : DM 2025 003 - DE 2025 030

Exposé :

Les travaux de voirie prévus au budget 2025 sont terminés mais il est nécessaire de prévoir des crédits supplémentaires sur ce programme dans la mesure où ont été ajoutés les travaux d'aménagement de l'arrêt de bus au Marnaud (montant TTC = 936 €).

Les travaux du SYDESL pour la dépose de 21 luminaires vétustes pourront être réalisés en début d'année 2026 par conséquent, il convient de prévoir des crédits afin de pouvoir payer la contribution communale avant le vote du budget 2026, grâce au report.

Délibération :

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide les ouvertures de crédits nécessaires.

Délibération reçue en Sous-Préfecture, le 12 septembre 2025

Questions diverses

– Rentrée des classes 2025

– Fin de CDD de Marine AGNEL

– Travaux de voirie réalisés :

- Chemin des Fouillis (fin), chemin d'accès en prairie à Tiffailles, chemin d'accès en prairie au Quart, chemin des Busennes, route d'Ecuelle
- Aménagement de l'arrêt de bus Le Marnaud / Ecuelle
- Chemin de la Gagère : arrêté d'interdiction de circulation
- Piste forestière aux 4 Sapins
- Installation des panneaux de lieux-dits

– Préparation du calendrier des fêtes 2026 :

Vœux de la municipalité : Samedi 10 janvier 2026

Journée citoyenne : Samedi 25 avril 2026

– Comité Saint-Georges : Travaux dans l'église - Joints dans l'allée centrale

– Calendrier :

Samedi 20/09 à 14h00 : après-midi jeux du CCAS

Lundi 22/09 à 17h30 : conseil syndical du SMBB à Louhans

Mardi 23/09 et vendredi 26/09 : formation Hervé SOYER pour la conduite de nacelle

Jeudi 25/09 à 19h00 : conseil communautaire Terres de Bresse à Brienne

Mardi 30/09 à 19h00 : conférence des territoires du Département 71 à Serley

Samedi 04/10 : vente de plat à emporter du Comité Saint-Georges

Samedi 11/10 : banquet des Pompiers du SIVU à la salle des fêtes

AG Foyer Rural et Comité Saint-Georges ?

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

Le Maire,

M. Ludovic HAUTEVELLE



